



Doc. 13651
26 janvier 2015

La situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées ukrainiens

Amendement¹ n° 19

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, après les mots « intégrité territoriale de l'Ukraine », insérer les mots suivants :

« et sur le respect des droits de tous les citoyens de l'Ukraine, quels que soient leur lieu de résidence et leur nationalité ».

Déposé par:

KAZAKOVA Olga, Fédération de Russie, NI
BELYAKOV Anton, Fédération de Russie, GUE
BORZOVA Olga, Fédération de Russie, NI
ROMANOVICH Alexander, Fédération de Russie, SOC
SLUTSKY Leonid, Fédération de Russie, SOC

1. 2015 - Première partie de session

